

Réunion du 14 novembre 2024

Présents : Dugué, Jeanneau, Moreau, Grenon, Bate, Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Chollet, Vincent, Guilloteau

Excusés : Lhuire→procuration Grenon, Bureau→ procuration Dugué, Durot, Delahaye.

Secrétaire de séance: Mme Grenon

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux :

Maison Médicale : des devis sont en cours concernant le point d'eau de l'espace kiné ainsi que pour la pose de l'espalier.

L'entreprise JOULIN n'est toujours pas intervenue pour le joint d'étanchéité.

Couvertures : l'entreprise LOPEZ est venue faire le point sur les gouttières et infiltrations à la salle des fêtes ainsi que la reprise de la couverture de la salle des aînés face à la mairie. Le devis s'élève à 10 418,79 € HT.

Le conseil municipal décide de monter un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental.

Muret du lavoir : les travaux sont toujours en cours.

Structure école : l'aire de jeux est installée, le contrôle de sécurité est passé. Les enfants ont pu en profiter aujourd'hui.

Communication : la réunion pour le « Fil du Guâ » est programmée jeudi 21/11 à 18h00.

Electricité : Réunion mardi 19/11 à 10h30 pour analyser le tableau des consommations des bâtiments communaux.

Restaurant : les élus recevront les restaurateurs lundi 18/11 à 18h00 concernant la facturation de l'entretien du matériel. En effet, comme évoqué lors de la dernière réunion de conseil municipal les factures d'entretien sont à la charge du restaurant. La mairie prendra à sa charge le remplacement du matériel lorsque cela est nécessaire.

Ecole : le conseil d'école a eu lieu ce mardi. La directrice renouvelle sa demande d'alarme visuelle, ainsi que la sonnette du portail qui ne fonctionne plus.

De plus, Mme ROSSIGNOL sollicite l'achat de peinture pour son bureau et salle des enseignants.

Cantine : la cantinière rencontre un problème de connexion internet pour passer ses commandes depuis que le bureau de direction a été isolé. Un répéteur sera installé.

Impasse du Baron : Les propriétaires souhaitent céder l'Impasse à la commune pour l'euro symbolique. Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet et charge Monsieur le Maire de lancer la procédure.

Impasse des Cerisiers : il y a quelques années les propriétaires de l'impasse des Cerisiers avaient souhaité céder l'Impasse au profit de la commune, cependant le dossier est toujours en cours chez Maître Millon-Duri. Le conseil municipal décide de retirer le dossier à Me MILLON DURI.

PLU : Suite à la réunion avec Mme MAIA PERNET, Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération pour lancer la révision du PLU. Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet ainsi que le devis s'élevant à 21 450,00 € HT

ESPACE KINÉ : Le Maire explique au conseil municipal la réponse du SGC de Jonzac suite au questionnement au sujet du loyer sur matériel.

Questions diverses :

Boucherie : le dossier est en cours. Un commissaire priseur est venu sur place et a constaté le matériel appartenant à la commune.

Demande food truck : M. le Maire a reçu une demande d'installation d'un food truck 1 soir par semaine sur la commune avec mise à disposition d'un branchement en électricité.

Le conseil municipal décide d'accorder un avis favorable à la demande le mardi soir (soir de fermeture du restaurant) au tarif de 15€ emplacement/soir.

Biens succession ARNAUD :

Le conseil municipal a visité les biens suite à la succession de Mme Monique ARNAUD et ne souhaite pas se porter acquéreur.

Cependant, le conseil municipal décide de se porter acquéreur sur les terrains mis à la vente par Mme Annette ARNAUD et charge Monsieur le Maire de négocier l'achat entre 70 000 et 75 000 €.

Logement de La poste : Suite à une visite du bien, des devis de peinture seront demandés pour refaire l'étage.

Le conseil municipal décide d'organiser un repas de fin d'année à l'Empreinte pour les employés et élus, la date sera déterminée en fonction des disponibilités du restaurant.

Cadeaux aînés : le Conseil municipal décide de reconduire le repas offert aux aînés de plus de 80 ans à l'Empreinte.